

Petite histoire de la Seigneurie de paroisse de Parigné-le-Pôlin

Jusqu'à la Révolution de 1789, toute paroisse rurale dépendait au moins d'un seigneur qui avait autorité sur sa seigneurie, personnes et biens. Mais en 1789, on nomma *commune* cette entité qui devenait administrée par un maire et les conseillers élus (avec une mairie), et le nom de *paroisse* désigna uniquement le lieu où un curé continuait à exercer son ministère religieux auprès des fidèles. La seigneurie disparut.

Le pouvoir seigneurial de la paroisse de Parigné-le-Pôlin avait été assuré pendant des siècles par le prieur du prieuré Saint-Pierre et non par un seigneur châtelain. Il représentait l'abbé de l'abbaye fondatrice Saint-Mesmin, près d'Orléans. Mais tout changea à partir de 1702, et la Chevalerie en fut le moteur.

Le manoir de la Chevalerie était l'habitation noble d'un petit fief¹qui dépendait jadis de la vaste seigneurie de Foulletourte. Et au 14^e siècle, la famille seigneuriale qui le détenait portait le nom de son fief : *Chevalerie*. Puis, une demoiselle de cette famille *Chevalerie* introduisit par mariage le patronyme de son époux : *Escotais*.

«² Le 27 septembre 1702, Ambroise des Escotais, seigneur de la Chevalerie, acheta de Nicolas Métivier, prêtre, prieur de Parigné-le-Pôlin, la seigneurie de paroisse, avec ses sujets et vassaux, prières nominales, honneurs, prérogatives, et autres droits honorifiques, cens, rentes, profits et émoluments qui en dépendaient dont le dit prieur et ses prédécesseurs avaient joué³. Cette vente fut effectuée moyennant la somme de 50 livres annuelle et perpétuelle à prendre sur les revenus de la terre de la Chevalerie et de ses dépendances. »

Douze ans plus tard, « la Chevalerie sortit de la famille des Escotais pour venir entre les mains de Julien Moricet, écuyer, seigneur de Mont-Louis. Peu après, elle appartenait à Jacques Richer, aussi écuyer, dont Armande, sa fille, avait épousé à Parigné-L'Évêque, le 1^{er} décembre 1705, **Michel de Broc, chevalier, vicomte de Foulletourte et seigneur des Perrais**. Michel de Broc, devenu ensuite possesseur du fief de la Chevalerie, le transmet à ses héritiers en même temps que la seigneurie de paroisse de Parigné-le-Pôlin. »

C'est ainsi que les seigneurs des Perrais, en descendant de Michel de Broc et d'Armande Richer, sont devenus les seigneurs de la paroisse Parigné-le-Pôlin. Mais seulement jusqu'en 1789.

¹Le système féodal du Moyen Âge : un seigneur concédait un bien à un plus petit seigneur. Il devenait le seigneur suzerain et le bien était nommé **fief**. Celui qui le recevait devenait vassal du suzerain à qui il devait fidélité et aides (dont l'aide militaire).

²Le texte mis entre guillemets est d'Ambroise Ledru (1849-1935) qui, autour de 1900, séjourna aux Perrais et écrivit l'histoire de la Maison De Broc.

³ « Joui » et non « joué ».